## L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'EDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISSANT LE 18R ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTEES

J.B. CLOUTIER, Rédactour-propriétaire

C. J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement: UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernent la rédaction ou l'administration, devra être adressée à

J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE.—Acres officiels: Délimitations de municipalités scolaires —Rapport de l'Hon. Surintendant de l'Instruction publique pour l'année scolaire 4889-90, suite et fin.—Pénacogie: Les conférences d'instituteurs.—Partie pratique: I, Dictées et exercices de grammaire.—II, Le Chasseur.—III, Dictée.—La cour au dix-huitième siècle—Arithmétique.—Problèmes.—Algèbre.—Devoir d'é lève.—Petite revue.—Bulletin géographique—Témoignage flatteur.

## ACTES OFFICIELS

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Délimitation de municipalités scolaires.

Détacher de la municipalité de "Forsyth" (Saint Evariste), comté de Beauce, les dix premiers lots sud-est des rangs 10, 11, 12, 13 et 14 du canton d'Adstock, et les annexer à la municipalité scolaire d' "Adstock," dans le même comté.

Rapport de l'Hon. Surintendant de l'Instruction publique pour l'année 1889-90

(Surte et fin)

Sur l'article 6 de l'ordre du jour, à la discussion duquel prirent part MM. les inspecteurs Lyster, Hobbard, Dupuis et Nantel, il est résolu sur proposition de M. Grondin, appuyé par M. Bégin:

"Que l'article 2057 des Statuts refondus de Québec (art. 260 du code de l'Instruction publique) soit amendé de manière à établir clairement le droit des commissaires d'écoles d'exproprier le terrain voisin d'un emplacement déjà bâti, mais dont les dimensions ne sont pas suffisantes, de manière à former un emplacement de grandeur suffisante d'après l'opinion et la sanction du surintendant de l'Instruction publique."

Il est ensuite proposé par M. McGown, appuyé par M. Hubbard, et résulu:

"Que les inspecteurs d'écoles réunis en "convention expriment leur haute estime "de la valeur du congrès et leur reconnais-"sance au gouvernement qui a fourni les "fonds nécessaires à son succès;

" Que, pour obtenir plus d'efficacité de la " part des écoles primaires de cette province, " il est absolument nécessaire d'augmenter le " fonds des écoles publiques, tel que demandé " par une résolution précédente."

Le sujet se rapportant au fonds de pensions des fodctionnaires de l'enseignement primaire ayant été traité par MM. Steuson,